

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 8 octobre 2015, à 20h15

Présidente	Mme Roxane ECOFFEY
Membres du Bureau	MM. Frédéric BERSET - Emmanuel BUSSARD - Didier ECOFFEY - Patrice GEINOZ - Thierry JORDAN
Présents-es	<p>38 membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes</p> <p>MM. Jean-Pierre AEBERHARD - Milan ANDRIC - Jacqueline BALMAT - Valentin BARD - Luc BARDET - Nicole BARDET - Jeannine BONGARD - Vincent BRODARD - Eric BUCHMANN - Stéphanie CHOFFLON - Laurent COTTING - Achille DEILLON - Jean Marc FASEL - Corinne FINGER - Laurent FINGER - Rolf GEORGI - Michel GRABER - Denis GRANDJEAN - Manuel HURNI - Philippe JORDAN - Anne Caroline LOVATO - Philippe MENOUD - Nicolas PACCAUD - Henribert RIME - Sébastien RODI - Vincent ROUBATY - Thierry SCHMID - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Nicolas SCHMUTZ - Arber TAHIRI - Christine VALLELIAN</p>
Excusés-es	<p>pour le Conseil général</p> <p>Mmes</p> <p>MM. Ana Filipa BAPTISTA - Christine CAILLE - Nicolas DAFFLON - Thierry ECOFFEY - Bernard JAQUET - Cédric LIARD - Thierry MATERNINI - François-Xavier MEUWLY - Sylviane PERISSET GANTNER - Nicolas SALAMIN - Stefan TRUEMPLER</p>
Présents	<p>pour le Conseil communal, 9 membres</p> <p>Mme</p> <p>MM. Roger BRODARD, syndic - Christian DEILLON, vice-syndic (arrivé en cours de séance) - Pascal DELABAYS - Marc GENILLOUD - Antonio GODINHO - Heinz KRATTINGER - Marc MENOUD - Christian PERRIER - Micheline POULIN, conseillers communaux</p> <p>pour l'Administration communale</p> <p>M. Yves BARD, secrétaire communal</p> <p>M. Gabriel GILLIERON, chef du service des finances</p>
Rédacteur	M. Yves BARD, secrétaire communal
Dactylo	Mme Hélène PITTET, secrétaire

« Monsieur le Vice-Président du Conseil général,
Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,

La période de chasse a débuté. Du point de vue culinaire, elle ne dure que quelques semaines et nous avons tous plaisir à passer à table pour déguster les plats.

Au niveau de notre Commune, la chasse durera plusieurs années. Je vous rassure, nous ne tirerons pas sur du gibier, mais nous nous attaquerons aux frais inutiles et traquerons ceux qui ne sont pas encore connus. Les contribuables, quant à eux, nous n'allons bien évidemment pas les chasser mais plutôt les pêcher pour les ajouter à notre vivier. Idéalement, il nous faudrait attirer et conserver de bons gros poissons, mais ne soyons pas trop gourmands et faisons de notre mieux avec les informations que nous avons actuellement à notre connaissance. D'ailleurs, je salue la présence de M. Antoine DEMBINSKI, de la société BDO, qui interviendra ce soir lors de la présentation de la planification financière.

Je souhaite également la bienvenue à M. Philippe MENOUD (que j'invite à se lever), nouveau membre du Conseil général, à la suite de la démission de Mme Valérie MARGUERON. »

« Applaudissements. »

EXCUSES

Le Bureau du Conseil général a reçu les excuses reconnues valables de :

Mmes/MM.

- Ana Filipa BATISTA SILVA
- Christine CAILLE
- Nicolas DAFFLON
- Thierry ECOFFEY
- Bernard JAQUET
- Cédric LIARD
- Thierry MATERNINI
- François-Xavier MEUWLY
- Sylviane PERISSET GANTNER
- Nicolas SALAMIN
- Stefan TRUEMPLER.

A noter que M. Christian DEILLON, Vice-Syndic, est annoncé avec un peu de retard.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **38 Conseillères et Conseillers généraux** à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière séance ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

Cette convocation ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** déclare cette Assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, elle prie chacun de bien vouloir lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps afin de permettre aux membres du Bureau d'effectuer leur travail de comptage.

Mme la Présidente remercie également les différents intervenants de bien vouloir remettre au Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. **Mme la Présidente** remercie également les intervenants d'utiliser les micros qui ont été distribués, afin de faciliter la compréhension des interventions.

Elle rappelle enfin, en référence à l'art. 6 du règlement d'exécution de la loi sur les Communes, que cette séance est enregistrée, afin de faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de la séance du 09.07.2015.
2. Présentation de la planification financière.
3. Demande de crédit de CHF 262'000.00 pour le remplacement à terme d'un véhicule du Service de l'édilité.
4. Demande de crédit de CHF 260'000.00 pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment édilitaire.
5. Divers.

Il s'agit de l'ordre du jour que vous avez tous reçu. Cependant, suite à la démission de M. Christian BONGARD de sa fonction de Conseiller général avec effet au 01.10.2015, il manque dorénavant un membre au sein de la Commission financière. De plus, il n'y a plus de « viennent- ensuite » pour le parti UDC.

Dès lors, dans une telle situation, l'article 79 de la LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques) s'applique. Il précise : « *Il n'y a pas d'élection complémentaire en cas de vacance au cours des six mois précédant les élections générales.* » En conséquence, le Conseil général ne sera formé que de 49 membres au lieu de 50 jusqu'aux prochaines élections.

Concernant la Commission financière, le Conseil communal et le Bureau du Conseil général proposent d'ajouter un point à l'ordre du jour. Le point no 5 serait donc : « Election d'un membre de la Commission financière » et la rubrique « Divers » deviendrait le point no 6.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE L'AJOUT DE CE POINT A L'ORDRE DU JOUR.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE NOUVEL ORDRE DU JOUR MODIFIE.

M. Christian DEILLON entre en séance.

A l'issue de ce vote, **Mme la Présidente** passe à l'examen des objets proposés :

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09.07.2015

La lecture du procès-verbal de la séance du 09.07.2015 n'est pas demandée.

Son contenu ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST PAR 37 « OUI » ET 1 ABSTENTION QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09.07.2015.

Mme la Présidente remercie et félicite toute l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ces documents.

2. PRÉSENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIÈRE

Mme la Présidente passe la parole à M. Antoine DEMBINSKI, de la société BDO, pour la présentation de la planification financière (cf fichier PowerPoint annexe 1).

A l'issue de cette présentation, Mme la Présidente remercie M. DEMBINSKI.

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean Marc FASEL pour le rapport de la Commission financière.

« La Commission financière remercie tout d'abord le Conseil communal d'avoir accepté de reconduire le mandat de la Société BDO pour l'analyse de la planification financière pour la période 2015-2019.

Nous apprécions tous les graphiques très parlants et le regard externe de la Société BDO sur notre ménage communal. Merci également à M. DEMBINSKI pour s'être déplacé ce soir afin de nous présenter les résultats de cette analyse.

La planification a été étudiée par la Commission dans sa séance du 15.09.2015 et le Conseil communal a apporté son éclairage à nos questions lors de la séance du 22.09.2015.

Vous l'avez tous compris : le temps n'est pas au beau fixe sur le plan financier. Dès 2016, il faudra notamment plus d'une génération pour effacer la dette communale.

Nous partageons l'avis que la planification est, dans les grandes lignes, un scénario réaliste.

Nous souhaitons toutefois attirer l'attention du Conseil général sur les faits suivants :

- *La planification ne tient pas compte des gros investissements réalisés au niveau du district, notamment les homes et l'agrandissement du CO.*

Il est vrai que, même si la construction du home de Vuisternens a déjà commencé, la répercussion des coûts de ces gros investissements au niveau communal arrivera plutôt vers 2020, soit une année après la fin de cette planification. Il faut donc s'attendre, à cet horizon, à une augmentation encore plus forte de l'endettement communal.

- *Enfin, la Commission estime un peu trop optimistes les rentrées fiscales planifiées, et un peu trop faibles les charges prévues au poste de l'assistance.*

Les deux prochaines législatures s'annoncent donc particulièrement difficiles sur le plan financier.»

Mme la Présidente remercie M. FASEL pour la présentation du rapport de la Commission financière, puis ouvre la discussion de portée générale.

La parole n'étant pas demandée, elle rappelle que, selon l'art. 10 lettre r de la Loi sur les Communes « Le Conseil général prend acte du plan financier et de ses mises à jour. »

Par conséquent, ce point de l'ordre du jour n'a pas à être soumis au vote du Conseil général.

3. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 262'000.00 POUR LE REMPLACEMENT A TERME D'UN VEHICULE DU SERVICE DE L'EDILITE

Mme la Présidente passe la parole à M. Marc MENOUD, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/POLICE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie M. MENOUD.

PREAVIS DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marcel SCHMOUTZ pour le rapport de la Commission financière.

« Réunie en séance les 15 et 22.09.2015, la Commission financière a étudié la demande de crédit de CHF 262'000.00 pour le remplacement à terme d'un véhicule de l'édilité.

En effet, le véhicule Reform 880s montre des signes de fatigue dus à l'âge. Le Conseil communal a alors opté pour un remplacement à terme de ce véhicule, ce qui permettra de ne pas devoir acheter tous les accessoires pour le nouveau véhicule. De plus, son utilisation rendra encore de grands services au personnel de l'édilité. Le Conseil communal ainsi que l'édilité ont porté leur choix sur le Reform multi T10x.

La Commission financière s'est posé les questions suivantes :

Était-il vraiment nécessaire de mandater un Bureau d'étude spécialisé pour l'achat d'un véhicule ? Le Conseil communal nous a répondu que, pour un montant allant jusqu'à CHF 250'000.00, nous entrons alors dans la procédure des marchés publics sur invitation. Or ces procédures seraient trop compliquées pour être traitées par le Service technique communal.

A la question de savoir pourquoi le prix ne représente que 35 % des critères d'adjudications, il nous a été répondu qu'il s'agissait de favoriser d'autres aspects techniques.

Suite à ces échanges constructifs, la Commission financière a accepté à l'unanimité de ses membres présents cette demande de crédit et tient à remercier le Conseil communal pour la modification du message, qui nous a apporté les précisions nécessaires à notre bonne compréhension. »

Mme la Présidente remercie M. SCHMOUTZ pour la présentation du rapport de la Commission financière, puis ouvre la discussion de portée générale.

Celle-ci n'étant pas utilisée, elle passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 262'000.00 POUR LE REMPLACEMENT A TERME D'UN VEHICULE DU SERVICE DE L'EDILITE.

4. DEMANDE DE CREDIT DE CHF 260'000.00 POUR L'ETUDE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT EDILITAIRE

Mme la Présidente passe la parole à M. Marc MENOUD, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/POLICE/VOIRIE, à qui il appartient de présenter cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie M. MENOUD pour sa présentation.

PREAVIS DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne FINGER, pour la présentation du rapport de la Commission financière.

« Réunie les 15 et 22.09.2015, la Commission financière a étudié la demande de crédit de CHF 260'000.00 pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment édilitaire.

Le Conseil communal ayant répondu à toutes ses questions, la Commission financière a accepté cette demande de crédit à l'unanimité de ses membres présents et vous demande d'en faire de même. »

Mme la Présidente remercie Mme FINGER pour sa présentation puis ouvre la discussion de portée générale.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

Mme la Présidente passe la parole à M. Nicolas PACCAUD qui s'exprime comme suit, au nom du Groupe Horizons Nouveaux :

«Le Groupe Horizons Nouveaux, lors de sa séance de préparation, s'est penché sur ce message no 4.

En effet, ayant déjà utilisé les CHF 100'000.00 d'études d'un nouveau bâtiment édilitaire et d'une déchetterie, votés en décembre 2012, nous votons ce soir une enveloppe de CHF 260'000.00 pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment édilitaire. Nous comprenons l'urgence de cet investissement, car l'actuel bâtiment a été vendu à l'Entreprise ROPRAZ qui va tout mettre en oeuvre pour débiter le plus rapidement possible le nouvel aménagement du Pré des Comtes.

Toutefois, à l'heure actuelle, et selon ce qui est mentionné dans ce message, nous n'avons encore aucune garantie de pouvoir réaliser ce projet. En effet, il est stipulé que « le bâtiment édilitaire pose moins de problème », donc nous ne sommes pas à l'abri de demandes supplémentaires d'études par le SEN qui elles ne pourront plus être financées, du fait que le crédit d'étude est presque épuisé. Il serait donc judicieux de ne pas engager les deniers publics avant la validation complète de la modification du PAL.

En parcourant les coûts des prestations, le montant prévu pour l'architecte est particulièrement élevé. Avec un projet de cette envergure, n'est-il pas possible de bénéficier d'un prix horaire plus favorable ? Au prix du marché actuel, cela représente quelque 850 heures de travail pour réaliser des plans et des maquettes !

La partie de la déchetterie n'est pas du tout couverte par cette demande de crédit et il faudra très probablement s'attendre à des demandes de crédits supplémentaires pour couvrir d'éventuelles études sollicitées par le SEN, ainsi qu'un projet de construction.

Vu l'urgence de trouver une solution pour héberger le service de l'édilité, que je profite de remercier au passage, le Groupe Horizons Nouveaux soutient cette demande. Cependant, nous demandons au Conseil communal d'être ferme envers le SEN pour juguler une foison d'études et de réaliser rapidement cet objet et ainsi démarrer au plus vite la construction du bâtiment de l'édilité pour ne pas devoir trouver des solutions intermédiaires en vue d'abriter le personnel, les outils ainsi que les véhicules édilitaires.»

Mme la Présidente remercie M. PACCAUD pour son intervention. La parole n'étant plus demandée, elle passe sans transition au vote de cet objet.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 260'000.00 POUR L'ETUDE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT EDILITAIRE.

5. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION FINANCIERE

Pour rappel, il s'agit de procéder à l'élection d'un membre de la Commission financière, en raison de la démission de M. Christian BONGARD (UDC).

Les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables. Celles-ci ont été modifiées au 01.07.2015 et sont les suivantes :

Art. 46

1 Sous réserve de l'alinéa 1^{bis}, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à moins que l'organisation d'un scrutin de liste, conformément à l'alinéa 1, ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Sur proposition de l'UDC, le Bureau a reçu la candidature de M. Philippe MENOUD.

Aucune autre proposition de candidature n'étant formulée, M. Philippe MENOUD est donc élu tacitement, en vertu de l'art. 46 al. 1bis de la Loi sur les communes.

« Applaudissements. »

Mme la Présidente félicite M. MENOUD et lui demande s'il accepte son élection. Le prénommé répond par l'affirmative.

6. DIVERS

6.1 STATIONS DE VELOS EN LIBRE-SERVICE PUBLIBIKE DU RESEAU LES LACS-ROMONT

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL

«J'aimerais vous transmettre une information concernant les stations de vélos en libre-service Publibike du réseau Les Lacs-Romont. Pour rappel, ce réseau comprend 6 villes, à savoir Morat, Payerne, Avenches, Cheyres, Estavayer-le-Lac et Romont.

Lors de la séance du Conseil général du 21.05.2015, vous avez accepté de cofinancer, avec l'Entreprise Nespresso, l'acquisition d'une deuxième station de vélos pour l'installer à la gare de Romont.

Publibike nous a fait parvenir les statistiques d'utilisation de la station installée à proximité de l'Hôtel de Ville, pour l'année 2014. Il en ressort 43 mouvements au total répartis comme suit

- Entre Romont et Morat 1.*
- Entre Romont et Payerne 4.*
- De Romont à Romont 38.*

On constate ainsi une utilisation de cette station de vélos extrêmement faible.

Nous sommes actuellement liés à Publibike pour l'exploitation du réseau Les Lacs-Romont jusqu'à la fin de l'année 2016. Cela signifie que la Commune de Romont n'aura pas à prendre en charge les frais de fonctionnement de la station jusqu'à cette date.

Par contre, selon les négociations engagées avec Publibike, il est fort probable que ces frais d'exploitation soient facturés aux partenaires à raison d'env. CHF 1'400.00 par année et par borne. Avec une seconde station à la gare de Romont, il s'agirait de 20 bornes à CHF 1'400.00/borne, représentant un total de CHF 28'000.00 de frais annuels de fonctionnement.

Fort de ce constat, le Conseil communal a décidé

- 1. De ne pas acquérir la deuxième station.*
- 2. De transférer la station de l'Hôtel de Ville à la gare de Romont, ce qui vient d'être effectué par Publibike dans le courant de la semaine.*

Le Conseil communal estime que cette station sera nettement plus utilisée à la gare. Il en résulte évidemment l'économie des coûts d'installation d'une seconde station. »

Mme la Présidente passe la parole à **M. Luc BARDET**.

« Je ne suis pas surpris des chiffres avancés par Publibike. Je crois qu'un réseau inter-ville tel que proposé n'a guère de chance de succès. Pourtant, à Romont, chacun devrait pouvoir vivre sans voiture, et les vélos en libre-service sont sans doute un élément intéressant pour répondre à cette attente raisonnable. »

Il serait donc plus intéressant de viser un réseau de vélos en libre-service pour les habitants de Romont plutôt que pour quelques touristes, tant il est peu imaginable de faire des allers-retours entre plusieurs villes sans forcément avoir un vélo équipé pour cela.

La gare de Romont est un nœud important pour les transports publics régionaux et un atout tant pour la mobilité de nos concitoyens que pour d'éventuels touristes. Son potentiel est loin d'être épuisé.

Développer un réseau de vélos en libre-service à partir de la gare, c'est le bon sens même.

Toutefois, deux stations ne forment pas encore un réseau mais tout au plus une ligne entre la gare et Nespresso. Or c'est le nombre de stations qui fait le succès des vélos en libre-service !

Un vélo en libre-service, ce n'est pas comme la bécane de vos jeunes années. Arrivé à destination, on ne l'attache pas au premier réverbère avec son cadenas, non ! On le dépose à la station la plus proche pour qu'il puisse être utilisé par un ou d'autres usagers.

Pour que le vélo en libre-service connaisse le succès, il faut donc en premier lieu un maillage de stations suffisamment serré à travers le territoire communal. Le chemin à parcourir à pied entre la station et la destination finale de l'utilisateur doit être de quelques centaines de mètres au plus.

Ainsi, avec seulement deux stations, l'intérêt du vélo en libre-service est limité à un rayon de quelques centaines de mètres autour de chaque station.

Nespresso l'a bien compris. Sa seule station, imposée par l'ATE et Les Verts, n'a aucun intérêt si elle ne s'intègre pas dans un réseau !

Le Conseil communal ne semble pas l'avoir compris et c'est bien dommage ! Avec une seule station à la gare, il rend une nouvelle fois service à Nespresso. C'est bien. Malheureusement, les habitants et les touristes n'ont qu'un intérêt marginal dans cette affaire.

Il est particulièrement dommage que la station de vélos de l'Hôtel de Ville disparaisse puisqu'un touriste qui arrivera en train ne pourra pas déposer son vélo dans une station à proximité des lieux touristiques romontois (VitroMusée). C'est regrettable !

Le vélo en libre-service a pourtant de nombreux avantages

- *Moyen de transport avantageux, rapide, à la disposition de tous.*
- *Bon pour la santé (plus de mouvement, moins de pollution).*
- *Moins de voitures garées en ville.*
- *Meilleure attractivité communale.*
- *Favorise le tourisme doux.*
- *Favorise le commerce local.*
- *Etc.*

Aujourd'hui, la mobilité est multimodale et sociale. Il est bien plus intéressant d'échanger des messages et des photos sur son smartphone avec ses amis en écoutant de la musique confortablement assis dans le RER puis d'enfourcher un vélo en libre-service pour les derniers mètres que de piocher dans les bouchons, même dans un rutilant 4x4 !

Les Verts regrettent que le Conseil communal ne développe pas une véritable politique de mobilité mais se limite à juxtaposer des mesures sans véritable synergie entre les unes et les autres.

S'il vous plaît, Madame et Messieurs, développez une mobilité d'avenir dans notre cité pour qu'enfin le slogan « Vivez La Ville Au Vert » prenne du sens. »

Mme la Présidente passe la parole à M. Sébastien RODI qui s'exprime très brièvement comme suit :

«Je remercie le Conseil communal pour sa lucidité. »

6.2 PANNEAUX LUMINEUX AUX ENTREES DE VILLE

INTERVENTION DE M. CHRISTIAN PERRIER, CONSEILLER COMMUNAL

« Dans la rubrique « DIVERS » de la séance du Conseil général du 09.07.2015, suite au vote négatif concernant l'installation de panneaux lumineux aux entrées de ville, M. Philippe JORDAN me demandait quelles seraient les conséquences de ce vote, à court, moyen et long terme. Je lui avais alors répondu que, dans l'immédiat, il ne se passerait rien puisque que le Conseil général avait refusé cette demande de crédit. Les « anciens » panneaux resteraient donc en place.

Lors de la discussion de portée générale sur le sujet, divers commentaires avaient été faits, notamment :

- *Pourquoi ne pas envisager l'implantation de tels panneaux à des endroits comme la Place St-Jacques ou dans le quartier de la gare ?*
- *Investissement trop onéreux.*
- *Emplacements mal choisis en raison de la vitesse des véhicules.*
- *Il faut choisir un endroit à forte concentration de pendulaires, comme à la gare.*
- *Lisibilité des panneaux toute relative.*
- *Mise en scène et valorisation du concept du verre et du vitrail.*
- *Etc.*

Après mûres réflexions et au vu des commentaires émis lors de la discussion de portée générale sur le sujet, le Conseil communal, en collaboration avec l'entreprise fournissant ces panneaux lumineux, a prévu d'en placer un, en test, sur la Place St-Jacques, dès la semaine prochaine et pour une durée d'env. 10 jours.

Sur ce panneau défileront des informations communales, culturelles et touristiques. Je vous invite donc vous, conseillers généraux de la Ville de Romont, et bien entendu toute la population, à faire part de vos commentaires par mail à l'adresse commune@romont.ch.

Pour votre information, la Commune de Payerne a installé un même panneau au centre-ville et, au vu des retours positifs, a décidé d'en implanter à d'autres endroits.

J'espère ainsi avoir répondu à l'intervention de M. JORDAN. »

M. JORDAN se dit très satisfait de cette information et espère que la démarche entreprise par le Conseil communal aura pour effet de convaincre le Conseil général de revoir son jugement de juillet.

6.3 UTILISATION D'HERBICIDES SUR LE DOMAINE PUBLIC

INTERVENTION DE M. MARC MENOUD, CONSEILLER COMMUNAL

« Le Conseil communal doit apporter une réponse à M. BARDET concernant son intervention relative à l'utilisation d'herbicides sur le domaine public.

Selon la directive de l'Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et de la Protection du Paysage (OFFP) – rappel de 2005 - , il est interdit d'utiliser, depuis 1986, des herbicides sur les routes, les chemins et les places et à leurs abords.

En 2001, cette interdiction a été étendue aux propriétés privées. Cette directive parle des lieux comme les routes nationales et cantonales, les autres routes et chemins, places, parkings, lieux de stockage, places privées recouvertes d'un revêtement, les talus et bandes de verdure. Il y a donc une interdiction d'épandre des herbicides sur ces différentes zones. Il existe quelques exceptions permettant des traitements plante par plante, par exemple dans des cas de plantes invasives.

Cette interdiction est destinée à éviter les infiltrations des herbicides dans les cours d'eau et les eaux souterraines, afin de prévenir toutes pollutions dans ces endroits particulièrement sensibles.

Pour revenir aux questions de M. BARDET, à savoir

- *Quels ont été les recommandations de Pro Natura ?*

Nous avons eu une discussion avec dite Association. Nous n'avons pas trouvé de solutions efficaces et durables concernant les espaces publics.

- *La Commune de Romont utilise-t-elle encore des désherbants ? Si oui lesquels ? A quelle fréquence ? Dans quelles quantités ?*

La Commune de Romont a trouvé d'autres solutions et d'autres systèmes pour le désherbage, comme le débroussaillage mécanique avec des brosses ou des débroussailleuses. Toutefois, il est encore fait recours aux désherbants pour quelques applications plante par plante.

Pour information, dans les années 1990, la Commune utilisait env. 150 lt d'herbicide pur par année sur le domaine public. Aujourd'hui, nous avons une consommation anecdotique inférieure à 10 litres, ce qui prouve un usage très réduit d'herbicides.

- *Quelles méthodes alternatives aux herbicides la Commune de Romont utilise-t-elle ?*

Au début, nous ne disposions pas vraiment de méthodes alternatives, si ce n'est le débroussaillage. Aujourd'hui, il existe des solutions comme par exemple l'utilisation d'engins thermiques qui brûlent les plantes et qui ont une efficacité moindre. Toutefois, nous testons ce jour un désherbage en ébouillantant les plantes. Il s'agit d'eau surchauffée pulvérisée sur les plantes. C'est certes moins efficace que l'herbicide, mais avec deux à trois passages, il est possible d'éradiquer ces plantes.

- *Sur les terrains communaux non construits, entretenus ou exploités par des tiers, des désherbants sont-ils encore utilisés ? Si oui lesquels ? A quelles fréquences ? Dans quelles quantités ?*

Sur des friches ou terrains non construits par exemple, on procède au débroussaillage mais en aucun cas au désherbage.

- *S'agissant de parcelles en limites de zones déjà construites, quelles mesures de sécurité pour les populations limitrophes sont-elles appliquées, respectivement de nouvelles mesures sont-elles envisagées ?*

Comme déjà dit, il n'y a pas d'épandage massif d'herbicides pouvant mettre en danger la vie du voisinage. »

M. BARDET remercie le Conseil communal pour ces réponses satisfaisantes et répondant aux questions posées. Il se réjouit de constater que la Commune de Romont poursuit sa recherche pour trouver des solutions efficaces. Il souhaite plein succès et se réjouit d'obtenir de plus amples informations concernant les résultats obtenus, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation d'eau chaude pour l'ébouillantage des plantes.

6.4 FUTUR BATIMENT SCOLAIRE – DISCUSSIONS EN COURS AVEC LES COMMUNES DE BILLENS-HENNENS ET MEZIERES

INTERVENTION DE M. VALENTIN BARD, CONSEILLER GENERAL

« Par le biais de la presse du 26.09.2015, le Groupe PLR a appris que le projet d'école de la Condémine est toujours paralysé.

Le Groupe PLR souhaite rappeler les faits suivants :

1. Concernant la clé de répartition

Le problème majeur résiderait dans la clé de répartition des charges d'exploitation de l'école. Nos deux communes voisines déplorent, je cite La Liberté « que la clé de répartition proposée n'englobe pas l'exploitation des bâtiments scolaires de Billens-Hennens et de Mézières. »

Or le Groupe PLR tient à rappeler que les élèves de Romont ne se rendront PAS dans les écoles de Billens ou de Mézières. Dès lors, les frais relatifs aux écoles de ces deux communes doivent rester exclusivement à leur charge.

Le Groupe PLR ne peut pas consentir à ce que les citoyens romontois paient les charges des bâtiments scolaires des communes de Billens et Mézières.

2. *Concernant le concours d'architecture de l'école de la Condémine*

Le Groupe PLR rappelle également que les Communes de Billens et de Mézières étaient représentées dans le jury ayant choisi le bâtiment de la future école. Le choix d'une école pour les trois communes était donc clair dès le départ du projet. Nous demandons donc aux Communes de Billens et Mézières de prendre leurs responsabilités et de faire avancer ce projet rapidement.

3. *Concernant le degré d'urgence de la réalisation de l'école de la Condémine*

Le Groupe PLR tient à souligner que les infrastructures scolaires romontoises actuelles sont déjà saturées.

Une fois que les quartiers des Echervettes et du Pré des Comtes seront réalisés, plusieurs centaines de nouveaux habitants, et par conséquent de nouveaux élèves, arriveront à Romont.

Il est donc indispensable de construire une nouvelle école très rapidement, avant l'arrivée de ces nouveaux élèves sur notre territoire.

Au vu de ce qui précède, le Groupe PLR demande au Conseil communal

➤ *Premièrement*

De rester ferme face aux souhaits des communes de Billens-Hennens et de Mézières.

➤ *Deuxièmement*

D'être conscient que ce n'est pas aux habitants de Romont de payer les frais des écoles de Mézières et de Billens. Ceci dit, le Groupe PLR suivra de très près le résultat des négociations du calcul de la clé de répartition.

➤ *Dernièrement*

De rapidement prendre une décision relative à l'avenir de l'école. Ce n'est pas aux élèves romontois de subir les conséquences de l'attentisme des communes voisines. Dès lors, nous demandons au Conseil communal de nous exposer sa vision définitive du projet lors de la prochaine séance du Conseil général.

Pour conclure, le Groupe PLR souligne qu'il ne s'oppose pas à un bâtiment scolaire destiné aux trois communes, pour autant que les Communes de Billens-Hennens et de Mézières assument les charges qui leur incombent. »

INTERVENTION DE M. LAURENT FINGER, CONSEILLER GENERAL

« Le Groupe HN se pose la question suivante : quelle est la situation actuelle avec les communes de Billens-Hennens et de Mézières au sujet du projet de bâtiment scolaire de la Condémine. En effet, suite à notre intervention lors d'une précédente séance de Conseil général, nous pensions pouvoir enfin voter ce crédit aujourd'hui.

Comme aucun accord ne semble avoir été trouvé avec les communes concernées, n'est-il finalement pas judicieux de partir en solitaire avec ce projet, et d'arrêter de tergiverser encore des mois pour au final n'avoir rien pour nos élèves à la rentrée 2018 ?

Pour le Groupe Horizons Nouveaux, il est clair que l'idée évoquée dans la presse de faire appel à un médiateur n'arrangera les choses ni du côté du timing ni du côté financier. En vous rappelant que cet objet était jugé comme prioritaire pour cette législature, nous nous permettons donc d'interpeler le Conseil communal.

Compte tenu de la situation actuelle, qu'allez-vous entreprendre pour ce dossier ces prochains jours ? »

Mme la Présidente remercie M. FINGER pour son intervention puis passe la parole à M. Roger BRODARD, Syndic.

« Le Conseil communal soutient tout à fait les deux interventions précédentes. Ce que vous avez lu dans la presse est exact. Le dossier a été repris par M. le Préfet, qui a rencontré ces communes la semaine dernière, et nous attendons les retours de M. le Préfet.

Le Conseil communal décidera de la suite à donner en fonction des retours de M. le Préfet. Par rapport à l'aspect de l'urgence, c'est effectivement une priorité pour la Commune de Romont. Si les communes de Billens-Hennens et de Mézières ne veulent pas adhérer au mode de calcul proposé, alors la Commune de Romont partira seule, en ne tenant compte que de ses propres besoins.

En même temps, vous êtes également conscients que les projets résidentiels du Pré des Comtes et des Echervettes ont pris du retard. Aujourd'hui, la modification partielle du PAL est en cours. En cas d'oppositions, il y aura lieu de les traiter et cela prendra un certain temps. C'est seulement au terme de cette procédure que les promoteurs pourront mettre leurs projets à l'enquête. Si à la fin 2016, vous apercevez des grues à la Rue des Comtes et aux Echervettes, c'est que les choses seront allées rapidement.

Nous nous étions arrêtés sur la rentrée 2018 car la nouvelle loi scolaire du 01.01.2015 précisait que les cercles scolaires qui n'avaient pas les 8 classes minimales requises devaient se réunir avec d'autres cercles scolaires dans les 3 ans à compter de l'entrée en vigueur de la loi.

Sachez que le Conseil communal est tout à fait conscient de ces choses-là. Il a clairement été dit qu'aucun élève de Romont n'irait à l'école à Billens ou à Mézières, principe admis par les trois communes partenaires bien avant les discussions sur la fusion des communes. »

6.5 PACTE D'EMPTION AVEC M. CAILLEAU POUR UNE PARCELLE DANS LA ZI EN RABOUD

INTERVENTION DE MME NICOLE BARDET, CONSEILLERE GENERALE

« Lors de sa séance du 07.07.2011, le Conseil général approuvait le pacte d'emption avec promesse de vente en faveur de la Société Abadia SA, portant sur une vaste parcelle communale, parcelle sur laquelle s'est installée la Société Nespresso, en lieu et place de « l'éco-quartier industriel tenant compte de la valeur environnementale du site » que promettait le message du Conseil communal à l'époque.

Les Verts souhaitent que le pacte d'emption ne soit pas renouvelé.

Au vu des évolutions de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire (LAT), il nous paraît plus opportun de valoriser ces terrains sur la base de droits de superficie ou droits distincts permanents (DDP).

La LAT fixe des critères beaucoup plus stricts pour la mise en zone à bâtir des terres agricoles. Plutôt que de vendre ses terrains communaux, les mettre à disposition d'une entreprise pour une durée déterminée permettrait à la Commune de rester un acteur actif de son développement tant territorial qu'économique.

Nombre de communes abritent des friches industrielles qui freinent leur développement. Il n'est pas inhabituel qu'une entreprise cesse son activité, quelle qu'en soit la raison. Souvent les terrains, parfois agrémentés d'usines en ruines, restent à l'abandon durant de nombreuses années, parfois durant des décennies. Lorsque ces parcelles sont propriétés de l'entreprise, les communes n'ont malheureusement que peu de moyens de remédier à ces situations.

Au contraire, avec le droit de superficie, le terrain revient de facto à la Commune à l'échéance du contrat qui lie les parties. La Commune peut alors entreprendre des démarches pour relancer une activité sur le site beaucoup plus rapidement et sans tracasseries.

Le DDP assure un revenu régulier à la Commune car l'entreprise paie une rente pour l'utilisation du sol. Le DDP est aussi plus avantageux pour l'entreprise qui ne doit pas immobiliser un capital important dans l'acquisition du terrain. Elle peut ainsi investir plus dans ses outils de production et son développement.

C'est particulièrement important pour les PME qui ne disposent pas de capitaux illimités et qui sont les principales créatrices d'emplois dans notre pays.

Conscients que les droits de superficie sont peu utilisés dans le Canton de Fribourg, Les Verts posent les questions suivantes au Conseil communal :

- *Le Conseil communal renouvellera-t-il le pacte d'emption avec M. CAILLEAU ?*
- *Le Conseil communal envisage-t-il de valoriser ces terrains à l'aide d'un droit de superficie et sinon pourquoi ? »*

Mme la Présidente passe la parole à **M. le Syndic**.

«Mme BARDET, vous avez tout à fait raison. La preuve en est que si l'entreprise Vetrotech est venue à Romont, c'est bien parce que la Ville de Berne supprimait le droit de superficie.

Quant au pacte d'emption conclu avec M. CAILLEAU, je rappelle qu'il arrive à échéance le 31.07.2016, et le Conseil communal n'a, pour l'heure, pas encore réfléchi sur la question de savoir s'il y avait lieu ou non de le prolonger. Cette décision appartiendra aux nouvelles Autorités. »

Mme la Présidente remercie tous les intervenants de la rubrique « DIVERS ». La parole n'étant plus demandée, elle conclut comme suit :

CONCLUSIONS DE MADAME LA PRÉSIDENTE

*« Mesdames, Messieurs,
Cher Public,*

«Nous l'avons entendu et lu, la planification financière nous présente une projection de la situation de Romont jusqu'en 2019, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Certaines dépenses sont incompressibles, car elles répondent à des besoins essentiels. N'oublions pas que c'est également un moyen de garder les Romontois dans notre Cité, d'en accueillir de nouveaux et d'augmenter ainsi nos recettes.

Comme son nom l'indique, il s'agit d'une projection. Tout n'est donc pas encore écrit dans le marbre, alors armons-nous de nos fusils et de nos cannes à pêche, car la chasse est officiellement ouverte !

Je clos cette séance en vous remerciant de votre attention et de la qualité des débats de ce soir.

Bon retour dans vos foyers.»

« Applaudissements... »

Au nom du Conseil général

La Présidente



Roxane ECOFFEY

Le Secrétaire



Yves BARD

Annexe

- Présentation de la planification financière par la Société BDO

GESTION PROSPECTIVE ANALYSE ET PLANIFICATION FINANCIÈRES

Commune de Romont, le 18 juin 2015

ANTOINE DEMBINSKI

CONSEILLER EN FINANCES PUBLIQUES
MA. ECO. PO., SPÉCIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

YVAN HAYMOZ

RESPONSABLE DE LA SUCCURSALE DE FRIBOURG
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ

CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE
ROMANDE

RTE DE LA CORNICHE 2 - EPALINGES
CASE POSTALE 7690 - 1002 LAUSANNE
Tél.: 021 310 23 23 - Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2010 à 2014
- Présentation des résultats rétrospectifs (2010 à 2014)
- Hypothèses retenues pour la planification
- Séance de travail: modification de la projection statistique des dépenses et des recettes
- Conclusion de la séance



GESTION PROSPECTIVE

Méthodologie

- a) Horizon temporel de 10 ans (5 années passées/ 5 années planifiées)
- b) Epuration des comptes, pour une analyse économique et non comptable
- c) Analyse des tendances
- d) Formulation d'un certain nombre d'hypothèses pour la planification





GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2010 à 2014
- Présentation des résultats rétrospectifs (2010 à 2014)
- Hypothèses retenues pour la planification
- Séance de travail: modification de la projection statistique des dépenses et des recettes
- Conclusion de la séance



GESTION PROSPECTIVE

Epuration des comptes

Deux exemples :

- a) Différence entre années fiscales et années comptables concernant les impôts personnes physiques et morales
- b) Différence entre charges et dépenses, respectivement produits et recettes



GESTION PROSPECTIVE

Eputation des comptes

	2010		2011		2012		2013		2014	
	Dépenses	Recettes								
Fonctionnement										
= Comptes de fonctionnement	23'165'824	23'460'242	22'437'757	22'816'088	30'370'122	31'760'154	23'135'414	23'271'098	24'644'160	24'896'437
- Comptabilités intercommunales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges et produits uniques	21'868	47'725	0	12'000	6'624	0	0	0	0	0
- Amortissements supplémentaires	3'367'987	0	539'493	0	3'252'070	0	1'747'180	0	3'146'554	0
- Opération sur les réserves	82'500	90'264	1'576'600	235'200	6'477'404	1'391'000	0	646'634	1'863	1'620'797
- Imputations internes	381'005	484'296	336'191	356'215	329'230	412'298	321'430	421'976	247'133	666'636
- Subventions redistribuées et à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Correctif des recettes fiscales	0	1'230'678	0	-20'210	0	800'165	0	-118'795	0	-237'597
- Gains comptables	0	3'264'696	0	519'468	0	8'845'680	0	0	0	0
- Domaines PE	108'439	2'137	103'688	0	228'472	0	235'346	2'137	219'954	2'137
- Péréquation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Corrections manuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- SERVICE DES EAUX	738'478	1'050'790	755'044	1'033'677	746'683	1'059'187	767'017	1'044'359	888'487	1'052'593
- EPURATION	607'689	640'700	542'095	625'758	547'292	692'697	567'086	699'750	632'810	677'598
- ORDURES MENAGERES	528'689	534'615	543'289	510'755	567'895	536'209	565'322	537'348	557'082	566'006
= Comptes de fonctionnement épurés	17'331'168	18'575'698	18'041'358	19'502'805	18'214'452	19'623'248	18'932'033	19'800'099	18'950'277	20'073'074



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2010 à 2014
- Présentation des résultats rétrospectifs (2010 à 2014)
- Hypothèses retenues pour la planification
- Séance de travail: modification de la projection statistique des dépenses et des recettes
- Conclusion de la séance

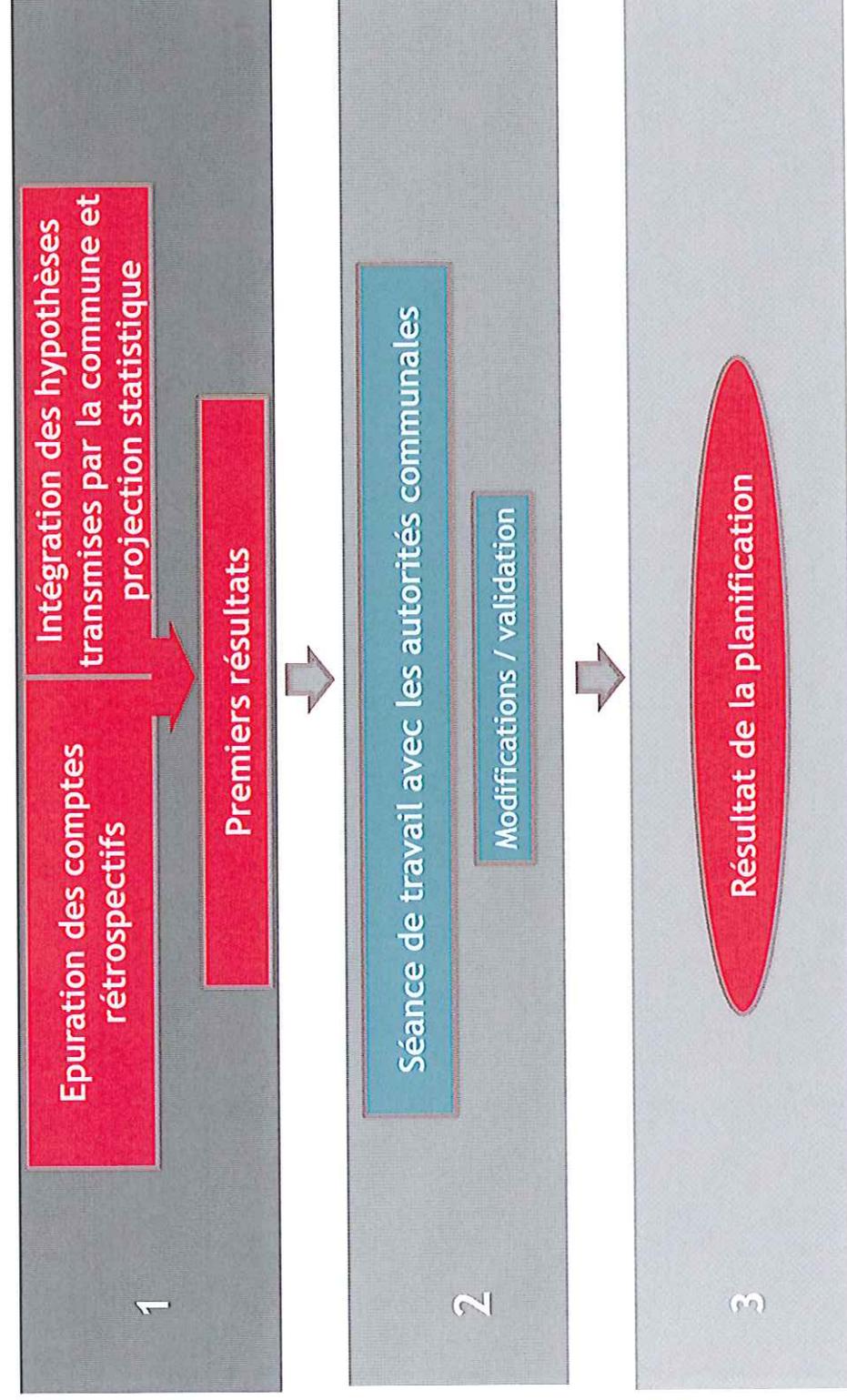
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (analyse financière)

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes	18'575'698	19'502'805	19'623'248	19'800'099	20'073'074
Dépenses + amort. Oblig.	17'331'168	18'041'358	18'214'452	18'932'033	18'950'277
MNA	1'244'529	1'461'448	1'408'796	868'066	1'122'797
Solde domaines principe d'équivalences	353'249	329'762	426'223	382'033	217'817
MNAPE	1'597'778	1'791'209	1'835'019	1'250'099	1'340'614
Amortissements comptables	1'079'972	843'525	592'703	612'629	135'734
CF	2'677'750	2'634'734	2'427'722	1'862'728	1'476'348

GESTION PROSPECTIVE

Synthèse visuelle du processus de planification





GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2010 à 2014
- Présentation des résultats rétrospectifs (2010 à 2014)
- Hypothèses retenues pour la planification
- Séance de travail: modification de la projection statistique des dépenses et des recettes
- Conclusion de la séance





GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

1. Evolution planifiée de la population et des contribuables :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population	5'117	5'100	5'200	5'300	6'000	6'500
Contribuables	2'751	2'742	2'824	2'888	3'203	3'452



GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

2. Planification des recettes fiscales
- Intégration des coefficients IPP planifiés par la commune et progression en cohérence avec l'augmentation prévue de la population.
 - IPM: Attention, dès 2019 le canton prévoit une baisse des taux. Cependant, celle-ci sera sans doute accompagnée de mesure de répartition entre les communes impossible à évaluer aujourd'hui.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Coefficient d'impôt	100.00	100.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00
IPP	9'361'524	9'274'414	9'125'882	9'015'821	9'057'360	9'009'231	9'307'880	9'547'455	10'620'761	11'480'160
IPM	1'861'820	1'745'665	2'117'424	1'900'083	1'900'083	1'848'526	1'844'482	1'856'370	1'858'082	1'852'214
Autres recettes fiscales	3'322'266	3'759'164	3'872'864	4'009'523	4'160'410	4'254'353	4'258'168	4'265'179	4'272'331	4'579'626
Total recettes fiscales	14'545'610	14'779'243	15'116'170	14'925'427	15'117'853	15'112'110	15'410'529	15'669'005	16'751'174	17'912'000

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

3. Planification des investissements :

	2015	2016	2017	2018	2019	Total
Investissements	13'641'458	12'273'306	14'505'329	11'870'000	14'970'000	67'260'092

4. Taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts :

Taux d'intérêt passif	2.18%
-----------------------	-------

- Taux moyen pondéré en 2014 selon l'échéancier des emprunts

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

5. Planification des taux de couverture PE:

- 70 Service des eaux: intégration des taxes de raccordement prévues
- 71 Eputation: intégration des taxes de raccordement prévues
- 72 Ordures ménagères

Taux de couverture	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
70 Service des eaux	143%	137%	142%	136%	118%	131%	125%	124%	124%	124%
71 Eputation	105%	115%	127%	123%	107%	117%	103%	68%	66%	66%
72 Ordures ménagères	101%	94%	94%	95%	102%	91%	91%	90%	90%	90%

GESTION PROSPECTIVE

Hypothèses

6. Planification des comptes de fonctionnement

- Année 2015 selon budget épuré (sauf recette fiscales selon années fiscales)
- Années 2016-2019 selon taux de progression moyen observé durant les 5 dernières années, avec les modifications suivantes:
 - Intégration des taux de progression prévus par le Service des communes pour les charges liées au canton
 - Intégration des taux de progression selon la population t-1 pour les charges liées au canton et au district dès 2019 (correspond au début de la progression extraordinaire de la population prévue)
 - Pas d'intégration des nouvelles charges de fonctionnement de la nouvelle écoles, étant donné que la contribution totale des autres communes serait équivalentes à celles-ci. En revanche, les amortissements et intérêts apparaissent dans la planification.
 - Revue et correction de la progression de certains comptes selon les informations du Service des finances de la commune.



GESTION PROSPECTIVE

Plan de la présentation

- Méthodologie
- Epuration des comptes de fonctionnement 2010 à 2014
- Présentation des résultats rétrospectifs (2010 à 2014)
- Hypothèses retenues pour la planification
- Présentation des résultats - discussion

GESTION PROSPECTIVE

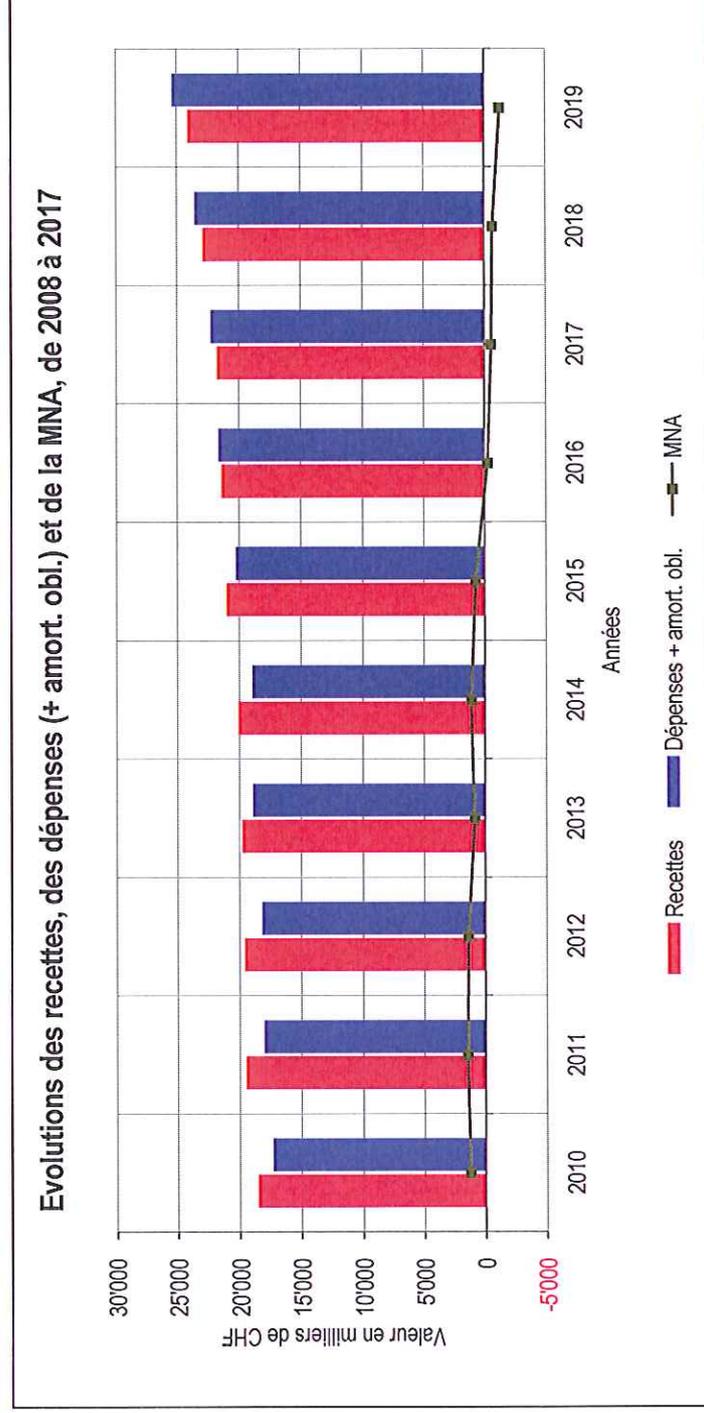
Résultats financiers (planification financière)

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	21'034'582	21'427'148	21'753'027	22'911'208	24'120'701
Dépenses	20'272'658	21'662'001	22'283'214	23'553'121	25'360'810
MNA	761'924	-234'854	-530'187	-641'912	-1'240'109
Solde domaines principe d'équivalences	312'682	187'614	-182'445	-226'613	-228'792
MNAPE	1'074'606	-47'239	-712'632	-868'525	-1'468'901
Amortissements comptables	252'379	600'964	1'092'654	1'846'383	1'939'983
CF	1'326'985	553'725	380'023	977'858	471'082



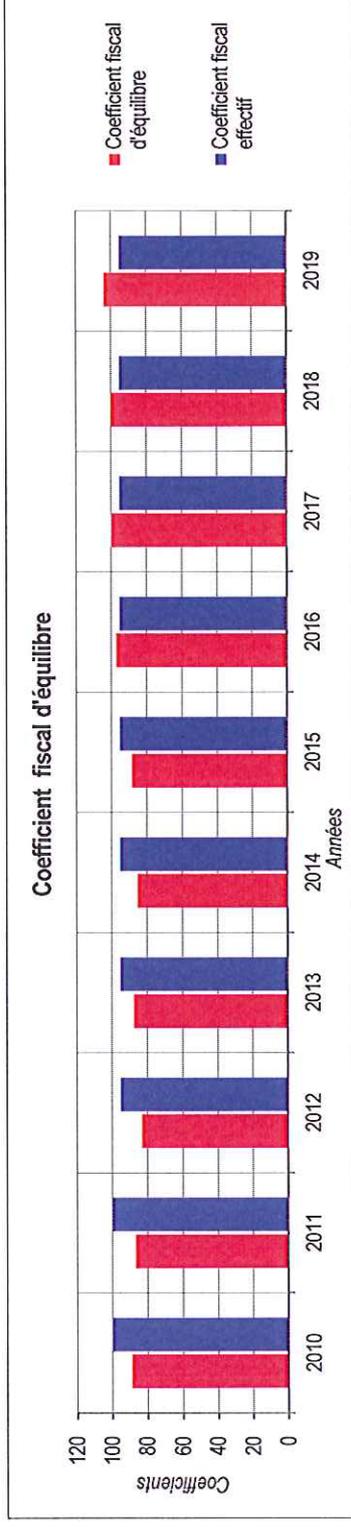
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)



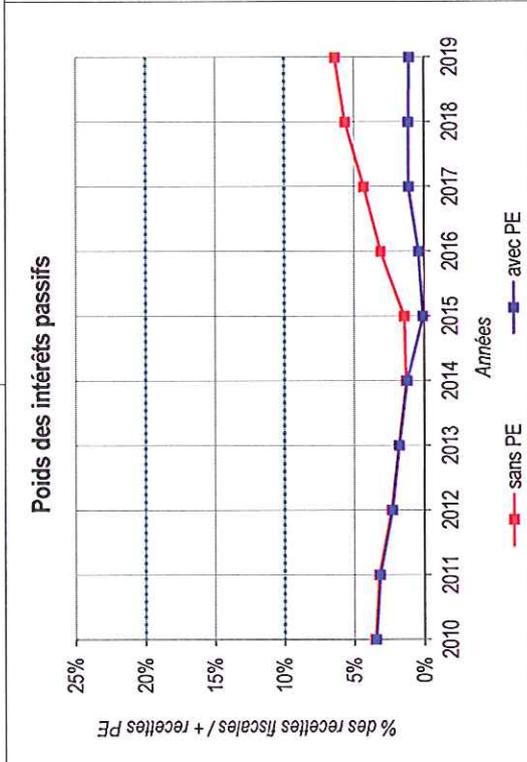
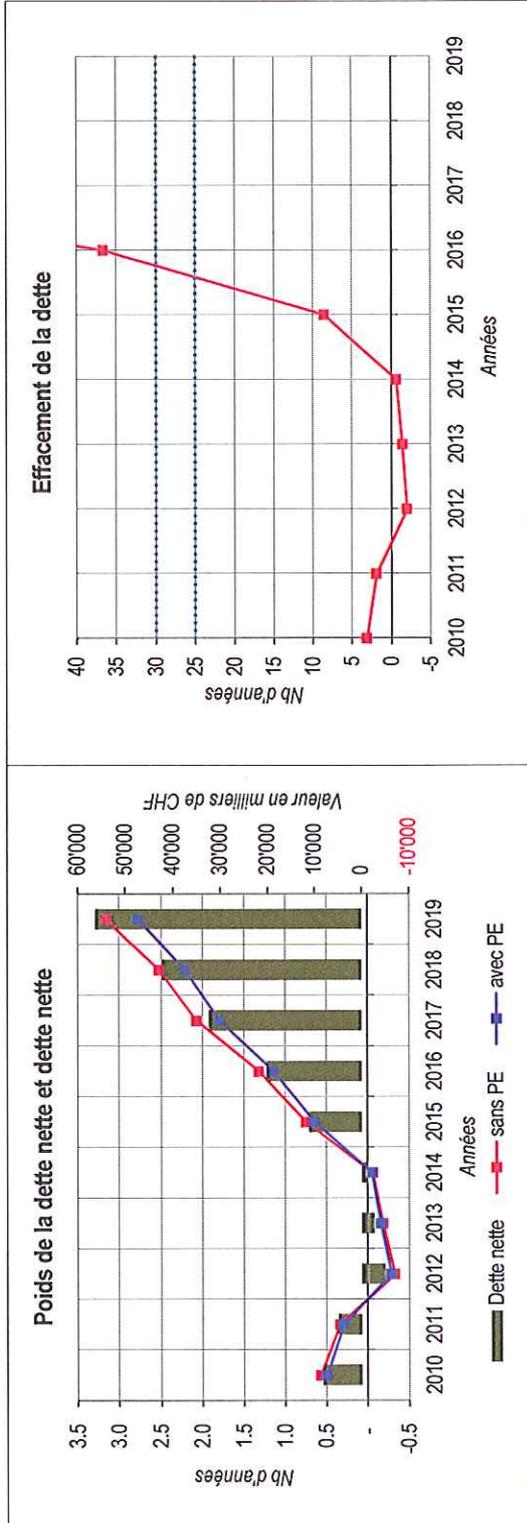
GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)



GESTION PROSPECTIVE

Résultats financiers (planification financière)



Merci de votre attention

ANTOINE DEMBINSKI

CONSEILLER EN FINANCES PUBLIQUES
MA. ECO. PO., SPÉCIALISATION EN FINANCES PUBLIQUES

YVAN HAYMOZ

RESPONSABLE DE LA SUCCURSALE DE FRIBOURG
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ

CENTRE DE COMPÉTENCES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE SUISSE ROMANDE
RTE DE LA CORNICHE 2 - EPALINGES
CASE POSTALE 7690 - 1002 LAUSANNE
Tél.: 021 310 23 23 - Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch